

Montreuil, le

26 FEV. 2025

Note aux opérateurs

Objet : Publication par la Commission européenne des Orientations administratives sur le processus de délivrance des renseignements tarifaires contraignants (RTC)

Un renseignement tarifaire contraignant (RTC) est une décision juridique prise par l'administration des douanes, qui permet aux opérateurs économiques d'obtenir un classement tarifaire fiabilisé pour les marchandises qu'ils souhaitent importer ou exporter. Délivré à titre gratuit pour un produit spécifique, il est juridiquement contraignant pour toutes les administrations douanières de l'Union européenne (UE) vis-à-vis du titulaire pendant une période maximale de trois ans à compter de la date de délivrance.

Depuis le 15 octobre 2024, les renseignements tarifaires contraignants sont délivrés via le portail européen European Binding Tariff Information (ci-après « EBTI ») par le pôle RTC du SND2R. Le portail EBTI est la base de données des renseignements tarifaires contraignants, commune à 23 États membres de l'Union européenne.

En février 2025, la Commission européenne a publié une nouvelle version des Orientations administratives relatives au processus de délivrance des renseignements tarifaires contraignants. Ce document a pour objectif :

- d'offrir aux autorités douanières et aux entreprises une vision globale du processus de délivrance des RTC, via EBTI,
- de contribuer à l'harmonisation des pratiques nationales dans le domaine des RTC,
- de conseiller les autorités douanières sur la manière de rédiger et délivrer les RTC,
- et d'indiquer aux autorités de délivrance comment procéder en cas d'avis divergents et de recours.

Ce document ne constitue pas un acte juridiquement contraignant et revêt un caractère explicatif. Les dispositions juridiques de la législation douanière auxquelles le document fait référence priment le contenu des Orientations administratives.

Les Orientations administratives sur le processus de délivrance des renseignements tarifaires contraignants sont disponibles sur la page « Démarche – Obtenir un renseignement contraignant pour sécuriser votre nomenclature » du site douane.gouv.fr.

Le bureau COMINT 3 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'administrateur des douanes,
Chef du bureau de la politique tarifaire et commerciale,


Yann AMBACH

DGDDI
Sous-direction du Commerce International
Bureau COMINT3
11, rue des Deux Communes
93 558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule nomenclature
Courriel : nomenclature-comint3@douane.finances.gouv.fr

Réf. : N° 25000075

